

RÉFORMÉS

JUIN 2020

Edition Genève / N°37 / Journal des Eglises réformées romandes



La liberté, simple
absence de limite?

6

ACTUALITÉ

Islam :
construire un
discours positif
pour lutter contre
l'extrémisme

23

CULTURE

Le jeu, un art
comme un autre

24

RENCONTRE

Nouveau pasteur
médiatique
à Zurich

27

VOTRE CANTON

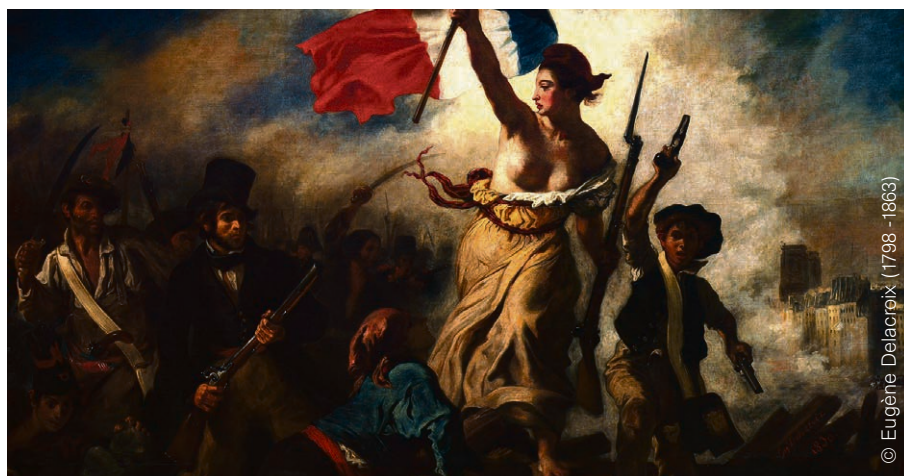


QUI ES-TU LIBERTÉ ?

DOSSIER On croyait la liberté placée au sommet des valeurs à protéger dans notre société. Même le bonheur ne bénéficie pas d'une telle protection de la part de nos institutions. Pourtant, pour faire face à un risque sanitaire, nous avons accepté – parfois même demandé – que l'on s'en prenne à cet absolu. Belle occasion de réfléchir à ce concept que nous défendons tous, mais auquel nous ne donnons pas tous le même sens.

Une notion universelle, mais plutôt moderne

Dans nos sociétés, la liberté apparaît comme la valeur suprême. Elle surpasse même le bonheur. Un héritage qui ne remonte pas plus loin que les Lumières.



La Liberté guidant le peuple, huile sur toile 1830.

HISTOIRE « Il y a un mouvement de fond dans l'histoire de la pensée qui fait succéder à la question grecque du bonheur la question moderne de la liberté », note le théologien et philosophe Jean-Marc Tétaz. Et cela s'explique : « Chez Platon ou chez Aristote, la félicité, c'est la contemplation de l'univers conçu comme un ordre parfait. Il ne faut pas oublier qu'Aristote considérait que les astres avec leurs mouvements réguliers étaient plus parfaits que le monde terrestre avec ses mouvements souvent désordonnés. Cette conception hiérarchique du monde avec des êtres plus parfaits que d'autres ne veut plus rien dire aujourd'hui », insiste le théologien. En remplaçant ainsi les discours dans un système de pensée plus large, on conçoit que pour les penseurs de l'Antiquité, la recherche du bonheur est avant tout un perfectionnement éthique : « Il n'est pas sûr que la vertu conduise à une vie heureuse, mais ce qui est sûr, c'est qu'un être profondément mauvais ne connaîtra pas le bonheur », résume Jean-Marc Tétaz.

« La liberté appelle à la responsabilité, surtout si l'on a du pouvoir »

« La liberté telle que nous la concevons aujourd'hui n'apparaît qu'au moment où ce concept devient universalisable », note quant à lui Michel Grandjean, professeur d'histoire du christianisme à l'Université de Genève. « Chez Aristote, la notion de liberté ne s'applique pas à tous. Et même la déclaration que « tous les hommes naissent libres et égaux en droits » n'a pas aussitôt empêché l'esclavage ni la subordination de la femme », modère le chercheur.

« On a beaucoup célébré les thèses de Luther de 1517 mais, à mon avis, son texte le plus porteur théologiquement reste *De la liberté du chrétien*, publié en 1520, 500 ans cette année ! », note Michel Grandjean. « Luther commence par exposer un paradoxe avec un premier chapitre où il présente le chrétien comme l'homme le plus libre de tous, puisqu'il jouit de la liberté des enfants de Dieu, et un deuxième chapitre où le chrétien est un homme assujéti à tous puisque la relation à Dieu doit pousser à se mettre

au service de l'humanité », résume l'historien. « Luther appelle cela la liberté de l'homme intérieur. Le concept de foi y est présent comme une relation avec Dieu. » Michel Grandjean compare : « Si je suis dans une relation d'amour, je peux parler librement, être vrai. Par contre, si je suis dans une relation de méfiance, j'ai peur d'ouvrir mes lèvres, je suis dans une forme de peur. »

Cette notion de liberté intérieure est difficilement transposable au concept contemporain de liberté qui est un concept politique. Mais on peut tout à fait la comprendre. « Imaginez un sportif avant une compétition. On dit qu'une partie de sa victoire réside dans son mental. Eh bien, pour les Réformateurs, la véritable liberté a à voir avec ce « mental » : le chrétien totalement libre est du même coup joyeux. Cette liberté n'est pas la liberté de faire n'importe quoi, mais elle appelle à la responsabilité, surtout si l'on a du pouvoir. » « Vers 1570, Théodore de Bèze dans *Le droit des magistrats* écrit que « le souverain est fait pour le peuple, comme le berger est fait pour le troupeau », rappelle l'historien, illustrant cette relation qui se noue entre libertés et responsabilités.

Pour Jean-Marc Tétaz, c'est chez Kant que l'on voit une rupture avec la notion d'ordre du cosmos. « Son invention fondamentale, c'est l'autonomie », explique-t-il. « L'inscription dans l'ordre naturel ne garantit pas qu'une personne agisse de façon morale, seule la raison lui permet de déterminer les règles qu'il doit donner à son agir. Du coup, la liberté devient le principe autour duquel s'organise l'éthique. » Dans ce contexte, l'Etat ne s'inscrit plus comme élément d'un ordre global. « Le rôle de l'Etat est d'assurer les droits fondamentaux. La liberté ne trouve pas sa source dans l'Etat ; son rôle est au contraire d'en protéger la possibilité. » ■ **Joël Burri**

Absence de contrainte ou possibilité de définir les règles

Défendre la liberté est un projet de société sur lequel on s'accorde tous.
Possibilité de participer au débat ou absence de limites ?
Elle prend un sens tout différent selon la conception qu'on en a.



POLITIQUE Qu'est-ce que la liberté ? « Il y a un long débat sur cette question, la définition de la liberté est une affaire politique », prévient le politologue Antoine Chollet, maître d'enseignement et de recherche au Centre Walras Pareto (université de Lausanne). « Une tradition libérale la définit de manière individuelle et négative. La liberté serait l'absence de contrainte extérieure. Une autre tradition, républicaine, la définit de façon plutôt collective et positive : la liberté consiste à pouvoir participer aux débats collectifs et à décider des règles qui vont s'imposer à nous », explique le chercheur qui se reconnaît dans cette deuxième définition. « On peut reformuler et dire que pour les néolibéraux, la liberté est l'absence de contrainte, alors que pour les néo-républicains, la liberté est l'absence de domination », complète Augustin Fragnière, chercheur au Centre interdisciplinaire de durabilité (Université de Lausanne). « Dans cette conception de la liberté, on reconnaît que le droit constitutionnel, le droit du travail, par exemple, fonctionnent comme des outils de protection des libertés de chacune et

chacun dans une société », explique le chercheur spécialisé dans les questions politiques liées à l'environnement.

Inévitables contraintes

« Aujourd'hui, on met beaucoup en avant les libertés individuelles. Mais il est clair que dans notre société, il y a des contraintes ! Seules celles qui sont imposées de manière arbitraire sont de réelles atteintes à la liberté. Les lois qui établissent le contrôle des armes, par exemple, sont des textes qui prennent en compte le bien commun et qui sont issus d'un processus où chacun a pu participer », insiste Augustin Fragnière, pour qui la gestion du bien commun est une question critique pour faire face aux enjeux environnementaux.

« Dans un texte, Benjamin Constant différencie la liberté des Anciens qui consistait à pouvoir participer à la chose publique de celle de l'homme moderne qui offre davantage d'espace pour pouvoir vaquer à ses occupations », rappelle Augustin Fragnière. Un espace de liberté individuelle revendiqué, mais qui ne doit toutefois pas se limiter à cela.

Pandémie et liberté

« On a beaucoup dit que la pandémie rendait nécessaire de suspendre pendant quelque temps les libertés individuelles. Une autre analyse serait de dire que le Conseil fédéral a pris les pouvoirs prévus en cas de crise dans le but de préserver le bien commun. Personnellement, cela me semble légitime et justifiable au vu des enjeux sécuritaires et pour un temps limité. C'est l'évaluation *à posteriori* des agissements du gouvernement durant cette période qui nous dira s'il y a eu atteinte aux libertés », estime Augustin Fragnière. Antoine Chollet se montre plus circonspect sur ce point : « A partir du moment où l'on ne peut plus aller manifester et qu'il y a des limitations à sortir du pays, il faut reconnaître qu'il y a des entraves aux libertés », prévient-il. « Elles peuvent être parfaitement légitimes, mais il faut admettre que l'état d'exception conduit à une suspension partielle des libertés, et surveiller cela comme le lait sur le feu ! », prévient-il. « Cette suspension doit-être la plus courte possible. »

► Joël Burri

Itinéraires d'un désir d'authenticité

Renoncer à certaines libertés peut mener à un cheminement intérieur source de plénitude. Vivant respectivement dans les communautés de Grandchamp et de Bose, sœur Regina et frère Matthias témoignent.



Démarche naturelle dénuée d'efforts

A ses débuts dans le monde professionnel, Matthias Wirz cherchait, selon lui, un peu son chemin. Le natif de la Riviera vaudoise se sent attiré par la vie communautaire au gré de quelques expériences faites. Il effectue ainsi plusieurs séjours au monastère de Bose, dans le Piémont, et s'y établit en 1999.

« Le désir de partager cette forme de vie religieuse, cette existence monastique, cette vie de prière, en communauté, était plus grand que l'éventuel renoncement à certaines libertés. Ce choix s'est opéré librement. C'était une démarche naturelle. On ne vient pas à Bose en se forçant, en faisant un effort. »

COMMUNAUTÉS Universitaire, spécialisée dans l'étude des religions, sœur Regina a posé ses valises à Grandchamp (NE) au milieu des années 1980. « J'ai eu la chance, auparavant, d'avoir pu éprouver la plupart des formes de liberté extérieure : choisir ma profession, vivre et partager spontanément des relations humaines, me plonger dans les religions émergentes, voyager, etc. », note la désormais sexagénaire.

Néanmoins, ce parcours d'une grande richesse ne réussit pas à étancher la soif de liberté qui l'habite. « Avec le temps est né le profond désir d'une liberté intérieure, d'une vie spirituelle, d'approcher – en moi – quelque chose de plus grand que moi ! Dieu ? L'occasion, peut-être, de découvrir, d'explorer la plus authentique des libertés : la liberté intérieure, celle qui vient de nous-mêmes et que personne ne peut nous enlever. »

La Zurichoise d'origine souligne qu'elle n'a jamais voulu se distancier d'une société où l'humain peine

de plus en plus à trouver des repères. « Je cherchais un cadre, une forme de vie qui me soutenait dans la recherche de l'esprit de liberté. »

La vraie liberté doit germer en soi

A ce propos, elle admet que le fait de ne plus pouvoir se raccrocher aux libertés extérieures a, dans un premier temps, été déstabilisant. « Dans la Genèse, on trouve un temps structuré, qui est un espace avec des limites. C'est cela qui m'a aidée à cheminer

vers un esprit toujours plus libre. » Pour sœur Regina, avant de jaillir, la vraie liberté doit germer à l'intérieur de soi. « C'est un don qui vient d'ailleurs, une grâce. La forme de vie est secondaire, c'est le contenu que j'y mets qui est primordial.

La forme ne doit jamais devenir sécurisante pour celui qui pratique. »

« On ne vient pas à Bose en se forçant, en faisant un effort »

Frère Matthias

« Avec le temps est né le profond désir d'une liberté intérieure »

Sœur Regina

Renoncement ne signifie pas prison

Frère Matthias souligne qu'il n'est pas entré dans une prison. « Même si nous sommes géographiquement plus limités, nous ne vivons pas pour autant enfermés. La différence, je l'ai mesurée de manière

tout à fait personnelle ces derniers temps, en raison du coronavirus et du décret gouvernemental qui nous empêche de nous déplacer. Notre renoncement à la liberté n'a rien à voir avec la forme d'isolement imposée par l'Etat italien. »

Concernant la liberté intérieure, frère Matthias partage l'approche de sœur Regina.

« Cette liberté intérieure nous habite au départ. Choisir la vie qui est la nôtre le démontre déjà. Comme ce n'est pas quelque chose d'immédiat, on la découvre peu à peu. Elle demande cependant à être sans cesse approfondie, au gré des circonstances de la vie qui nous pousse à avancer, avec la dépossession de soi en guise d'aboutissement. » **► Nicolas Bringolf**

La privation de liberté est une souffrance permanente

Porteurs de liens avec l'extérieur, d'une aide pour conquérir des libertés intérieures et parfois pour affronter quelques démons intérieurs, des aumôniers de prison accompagnent les détenus en Romandie.

DIACONIE « De l'extérieur, on s'imaginerait que les prisonniers ne sont pas à plaindre : ils ont un toit, un lit, de quoi se nourrir. Mais c'est oublier le fait que lorsqu'on est en prison, on n'est plus libre de rien. Si vous souhaitez faire une photocopie pour votre avocat ou prendre un cachet contre le mal de tête, vous devez demander l'autorisation. Tout ce que vous faites est soumis à la décision de quelqu'un d'autre », rappelle Natalie Henchoz, aumônière dans les prisons vaudoises d'Orbe et de Lonay. « On peut évidemment étendre ce qui peut paraître anecdotique à d'autres considérations comme le désir d'être en contact avec ceux qu'on aime par une visite, un échange téléphonique, ou encore par courrier. Ce qui nous semble très ordinaire dans notre vie quotidienne fait souvent cruellement défaut dans l'univers carcéral, aux dires de nombreuses personnes détenues », complète Christian Reist, aumônier à Champ-Dollon (GE). « Dans une phase de la procédure judiciaire, un tel accès aux ressources d'amour et de liens est soumis à l'approbation du Service du procureur. » Pour son collègue, Eric Imseng, « la privation de liberté est une douleur qui persiste, malgré la qualité du lieu de vie dans lequel la personne détenue vit ! »

Un espace qui se réduit

« Les détenus doivent conquérir un espace de liberté et c'est dans leur monde intérieur qu'ils peuvent souvent le retrouver. C'est là qu'ils peuvent parfois trouver les ressources qui leur permettent de lire, de commencer une formation, de se projeter dans l'avenir. C'est peut-être pour ça que le moment du jugement est souvent vécu comme un soulagement. Outre la fin des conditions de détention souvent particulièrement rigoureuses pour les besoins de l'enquête, à partir

de là, ils savent le temps qu'ils passeront en prison et peuvent se projeter dans un processus », relate Eric Imseng. « Durant l'expérience du semi-confinement de ces dernières semaines, j'ai réalisé que la réduction de ma liberté de mouvement m'avait demandé une énergie folle. Comme de très nombreux prisonniers, j'ai eu de la peine à dormir par exemple », avoue Natalie Henchoz. « Pourtant j'imaginais que ma foi, qui est pour moi souffle et liberté, me rendait mieux outillée face à l'enfermement » dans le canton de Neuchâtel, la nature peut aussi manquer aux détenus : « Je me souviens d'une personne que j'avais accompagnée lors de sa première « conduite », c'est-à-dire une sortie accompagnée. La première chose qu'il a voulu faire, c'est enlacer un arbre. »

« C'est sans doute difficile d'affronter seul des zones sombres (blessures et traumatismes, récents ou plus anciens), de ce qu'il est important de lâcher et qui, dans une relation d'accompagnement, peut être suffisamment mis en lumière, éclairé, mis à sa juste place pour moins envahir et rendre les relations

avec l'autre moins compliquées », estime Christian Reist, qui y voit une partie importante du sens de son métier. Thomas Isler confirme que l'identité de prisonnier marque profondément les détenus. « Lors de leurs premières sorties, beaucoup témoignent de leur impression que tout le monde connaît leur parcours, comme si c'était marqué sur leur front. »

Un abandon vers la liberté

Ainsi, « la privation de liberté fait mal et le chemin vers la liberté fait peur », rapporte Eric Imseng. Après avoir passé des mois, voire des années dans un univers coupé du monde, le retour à la liberté est souvent vécu comme une nouvelle épreuve. « Après une longue période où la moindre décision dépendait de quelqu'un d'autre, choisir un abonnement de téléphonie mobile apparaît soudain difficile », témoigne Thomas Isler. « Et parfois, les murs de la prison ont aussi préservé le détenu de son entourage. Suivant les expériences de vie, il n'est pas toujours évident de se confronter à nouveau à sa famille. » ■ Joël Burri



Toute épreuve permet de progresser intérieurement

Florence Mugny se consacre depuis 2015 à l'accompagnement spirituel. Après avoir longtemps pratiqué la médecine chinoise, elle a constaté que « le besoin d'être écouté était aussi important que celui de se faire soigner physiquement ». Elle a développé une réflexion sur le concept de liberté intérieure.



Florence Mugny
Accompagnante
spirituelle.

Qu'entendez-vous par liberté intérieure ?

FLORENCE MUGNY Il y a deux sortes de liberté intérieure. La première est liée aux lois ou dogmes, notamment religieux. Tout ce qui enferme, entrave la vie, rend triste, culpabilise, fait peur, va à son encontre. Cette liberté intérieure ne consiste pas à renier tout cadre extérieur et à se faire plaisir. Les lois sont utiles et nécessaires, mais l'amour prime. C'est un cheminement intérieur, fondé sur le discernement et notre intime conviction. Le deuxième aspect concerne les événements qui nous affectent. Dès qu'un événement difficile et dramatique survient dans notre vie, notre première réaction est souvent la colère et le refus. Il est possible de rester enfermé toute une vie dans une attitude de souffrance. Tant que ces sentiments nous submergent, cependant, nous ne sommes pas libres. Pour s'en libérer, il faut passer par un processus d'acceptation et de pardon, indispensable pour se libérer intérieurement. Les fruits de ces deux aspects de la liberté intérieure sont la paix et la joie.

La peur collective, très présente actuellement avec la pandémie de coronavirus, entraîne aussi la tendance à vouloir encore plus restreindre les libertés individuelles.

Il est clair qu'il peut y avoir une dérive autoritaire, surtout avec tous les moyens



© iStock

technologiques à disposition. Mais on peut penser aussi que plus il y aura de contrôle, plus les gens voudront en sortir. Ce sera peut-être, d'une certaine manière, un stimulant pour réfléchir sur soi et sur sa place dans la société. Je ne dis pas que c'est une bonne chose, mais toute épreuve personnelle ou collective permet de se remettre en question et de progresser intérieurement. La crise sanitaire a déjà poussé un grand nombre d'êtres humains à se poser des questions existentielles.

On dit souvent que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Qu'en pensez-vous ?

La liberté extérieure doit effectivement s'arrêter là où commence celle d'autrui, sinon il serait impossible de vivre en société. Cette liberté extérieure est nécessaire, mais il est important de prendre conscience que ce n'est pas en elle que réside le fondement de notre vie. De fait, la liberté intérieure peut aussi se développer en l'absence totale de liberté extérieure, quelques fois même en prison, par exemple. Dans les monastères, éga-

lement, le cadre extérieur est souvent extrêmement strict, pourtant les moines et les moniales rayonnent de bonheur.

Comment avez-vous développé vos réflexions sur la liberté intérieure ?

J'ai trouvé la liberté intérieure en revenant aux racines du christianisme, en dépassant les dogmes imposés par les églises instituées. Je me sens très libre au sein des institutions religieuses, mais ce qui fait foi pour moi, c'est le message du Christ. J'ai aussi fait une expérience forte lors du décès de ma mère. Le jour de son enterrement, j'ai ressenti une énorme joie, qui ne m'a plus jamais quittée. J'ai véritablement vécu la parole biblique « je changerai ton deuil en allégresse ». Ce fut un sentiment magnifique, une sorte de cadeau. Dans le contexte social actuel, on peut se sentir très seul face à de telles expériences. Certains peuvent remettre en doute leur vécu, et ainsi l'oublier. Or il faut au contraire être attentifs à ces signes, que certains nomment hasard ou coïncidence, car ils ouvrent des portes vers une autre réalité, accessible intérieurement. ► **Martin Bernard**

Le libre arbitre se niche au fond du cerveau

Du point de vue d'un psychiatre, la liberté n'est-elle qu'une illusion ? Le cerveau humain est-il équipé pour la liberté ? Jacques Besson, professeur honoraire de psychiatrie et addictologue (Université de Lausanne), défend cette thèse. Interview.



Jacques Besson

Professeur honoraire de psychiatrie et addictologue.

Ne faisons-nous qu'obéir aux structures de notre cerveau ?

JACQUES BESSON La question fait l'objet d'un profond débat entre les différents courants de la psychiatrie ou de la neurobiologie. Certains voient dans la complexité du cerveau le signe que tout est « câblé », déterminé par la biologie et les gènes. Moi, je n'adhère pas à ce mouvement déterministe, je crois fondamentalement au libre arbitre du cerveau. Rendez-vous compte que même jusqu'à la dernière de nos synapses (liaison entre deux neurones, NDLR), un signal peut être temporisé jusqu'à 300 ms !

Nos instincts ne nous contrôlent-ils donc pas ?

Le cerveau fonctionne, en effet avec plusieurs étages. Les pulsions émanant des parties les plus profondes de notre cerveau, celles qui nous viennent des reptiles, sont toujours négociées avec les étages supérieurs. C'est grâce à cela que nous ne sommes pas toujours en train de nous livrer au sexe ou à la violence. Des comportements qui risquent toujours de resurgir lors de moments de stress, ce qui explique que l'on ne pourra jamais complètement éradiquer la violence. Ainsi, l'on se trouve toujours dans une boucle cerveau-esprit-culture. Nos choix sont influencés par nos structures biologiques, les valeurs qui nous viennent de notre culture : boire du vin n'est pas perçu de la même manière

selon que vous êtes né ici ou en Arabie saoudite, par exemple. Il en va de même avec la violence qui peut être ritualisée par certaines sociétés. Mais notre esprit nous permet de dépasser cela et nous permet de conquérir des espaces de liberté. Et pour moi, le christianisme est une voie qui permet d'atteindre cet aboutissement de relation, puisqu'il prône le donner, plutôt que le prendre, par exemple. Ce sont des horizons que l'humanité doit conquérir.

Mais certains automatismes ne sont-ils pas nécessaires à notre fonctionnement ?

Effectivement, le fonctionnement du cerveau est en partie basé sur le principe de la plasticité neuronale. Quand une action nous apporte une satisfaction, les structures mentales qui ont été impliquées sont renforcées, ce qui incite à la création de rituels. Pour moi, l'arbre se juge à son fruit. Si ces habitudes sont structurantes et ne mettent pas la personne en danger, elles ne posent pas de problème. Mais quand elles l'enferment ou la mettent en danger, il y a lieu d'intervenir. Par exemple, un moment de méditation quotidienne avant de commencer la journée n'a pas les mêmes implications que de devoir prendre de la cocaïne avant d'aller travailler dans une banque.

Est-ce en cela que le risque de s'enfermer dans des addictions existe ?

Le dialogue cerveau-esprit-culture permet de ne pas être uniquement déterminé par ces structures, mais il existe des situations de perte de contrôle. Ainsi, une psychothérapie peut permettre de revenir sur des traumatismes ou de réinvestir des éléments de son éducation,

ce qui peut permettre aux personnes de retrouver leur liberté face à leurs phobies par exemple.

Toujours en parlant de liberté...

Les psychiatres doivent parfois employer des mesures de contrainte.

Aujourd'hui, les psychiatres travaillent en partenariat avec le patient, l'utilisation des mesures de contrainte est le plus possible évitée. Bien que la profession soit très sensibilisée à cette question, cela donne parfois lieu à des débats très vifs qui occupent les juges de paix. La loi autorise à recourir à la contrainte lorsqu'une personne présente un danger pour sa propre vie ou celle de son entourage, sinon le patient reste libre de refuser tout ou partie de son traitement. Mais dans la pratique, il se pose souvent des questions d'application comme interpréter la volonté d'une personne autiste ou décider à partir de quel moment le comportement d'une personne dépendante met réellement sa vie en danger... **► Joël Burri**

